

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 2 Novembre à 20h40

ALPES - DE - HAUTE – PROVENCE

04140

TÉL. 04 92 35 00 42

FAX. 04 92 35 18 98 e-mail : mairie@seynelesalpes.fr

## I/ Mise en place d'une nouvelle gestion pour les HLM St Pierre

Délibération de principe pour l'attribution du marché à l'office de Maître VIDAL. Voté à l'unanimité.

#### II/ Ressources Humaines

- Réorganisation des services techniques et modification convention liée. M. Manuel Lebarbier devient Chef des Services Techniques de la commune de Seyne-les-Alpes, ce qui implique le vote d'une nouvelle convention de mise à disposition de l'agent auprès de la commune de Montclar (durée et étendue des missions limités). Voté à l'unanimité.
- Convention avec le SDIS pour un agent technique. Le Maire est autorisé à signer la convention avec le SDIS04 pour organiser l'emploi du temps d'un agent communal qui est également pompier volontaire. Le Maire est autorisé à signer les prochaines éventuelles conventions pour d'autres agents qui seraient dans le même cas de figure. Voté à l'unanimité.
- Modification convention de mise à disposition d'un agent auprès de la CCPS. Pas de vote, l'affaire a déjà été réglée.

### III/ Préparation de la saison hivernale

- Acceptation et affectation du don financier de la Lufthansa. Le don de 150 000,00 € octroyé par la Lufthansa est affecté au projet de réaménagement de la station du Grand-Puy, sous réserve d'évolution du plan de financement. Voté à 12 voix pour et 3 voix contre (L. PASCAL + pouvoir N. ESCLAPEZ, G. CHABOT).
- Servitudes lignes enterrée et transformateur avec ERDF. Le Maire est autorisé à signer les différentes conventions et documents nécessaires au déplacement et au changement du transformateur du Grand-Puy dans le cadre du réaménagement de la station. Voté à l'unanimité.
- Embauche saisonniers Grand-Puy. Ouverture de 13 postes saisonniers pour la saison + 1 poste à temps complet dès novembre. Voté à l'unanimité.
- Tarifs et questions liées aux assurances collectives skieurs. Le Maire est autorisé à signer l'avenant + fixation du tarif Assur'Gliss à 2,40 € TTC + de la commission à percevoir à 0,86 € TTC + reversement au Ski Club pour la saison prochaine. Voté à l'unanimité.
- Renouvellement conventions de déneigement voies privées et tarifs. Renouvellement à l'identique. Voté à l'unanimité.
- Renouvellement conventions de déneigement avec des prestataires privés et tarifs. Renouvellement à l'identique. Voté à l'unanimité.
- Renouvellement marché déneigement avec le Département. Le Maire est autorisé à présenter et signer le marché pour la route départementale de Maure. Voté à l'unanimité.

#### IV/ Demandes de subventions

• Auprès du Département et de l'Agence de l'Eau pour les périmètres des sources des Hauts Savornins et Vignasse. Validation du programme et autorisation du Maire à déposer : Partie traitement 9 319,00 € HT + Partie clôtures et autres mises en conformité 88 523,00 € HT. Voté à l'unanimité.

- Auprès de la région PACA pour un appel à projet spécifique FEADER. Validation du programme et autorisation du Maire à déposer : Travaux à la Maison du Mulet 98 000,00 € HT. Voté à 12 voix pour et 3 abstentions (L. PASCAL + pouvoir N. ESCLAPEZ, G. CHABOT).
- Auprès du Département pour le séjour à St Michel l'Observatoire de l'école élémentaire. Validation du programme et autorisation du Maire à déposer : Séjour d'un montant total de 3 408,00 € avec une part communale de 1 591,20 € et départementale de 288,00 €. Voté à l'unanimité.

# V/ Comptabilité

- Décisions modificatives budgétaires. Comptabilisation du FPIC sur le budget général. Voté à l'unanimité.
- Tarifs navette transports. Reconduction des tarifs précédents + ajout d'un tarif navette supplémentaire bus 9 places pour le Fanget à 21,00 € TTC et 2,50 € TTC le kilomètre pour navettes autres que celles énumérées. Voté à l'unanimité.
- Tarifs droit de place marché. A compter du  $1^{er}/01/2017$  le tarif 1,25 € le M.L./jour passe à 1,30 € et le tarif 3,45 € le M.L./jour passe à 3,50 €. Voté à l'unanimité.

## VI/ Questions diverses

- Nouveau contrat d'assurance. Nouveau contrat auprès de la SMACL pour un tarif de 20 450,04 € TTC sans franchise. Voté à l'unanimité.
- Conventions de pâturage tripartites à compter de janvier 2017. Le Maire est autorisé à signer les 6 conventions à intervenir avec l'ONF et les 3 groupements pastoraux de la commune. Voté à l'unanimité.
- Vente d'un terrain au Département quartier de Couloubroux. Vente de la zone nécessaire à l'arrêt de la ligne de bus (échange de domanialité sans paiement). Voté à l'unanimité.
- Convention Musique dans les écoles. Renouvellement pour l'année 2017 avec une légère augmentation. Voté à l'unanimité.
- Paiement des frais de scolarité d'un enfant scolarisé à Digne-les-Bains. Accord de paiement car obligation imposée par l'Académie. Montant de 682,29 € TTC pour une partie de l'année. Voté à l'unanimité.

Séance levée à 22h45.